

## ***Guide pour l'élaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe***

### **OBJECTIFS POLITIQUES**

L'Europe se caractérise par sa diversité linguistique et culturelle et entend consolider sa position d'acteur économique déterminant sur la scène mondiale. Par conséquent, pour assurer sa compétitivité, elle doit mettre en place les conditions d'une communication efficace entre les Européens et maintenir ou créer des conditions favorables à l'acceptation mutuelle des différences. Les politiques linguistiques éducatives sont ainsi en mesure d'apporter une contribution décisive aux politiques sociales, en particulier à toutes les actions tendant à développer un sentiment de non exclusion sociale et à mieux faire partager les principes de la citoyenneté démocratique.

Le Conseil de l'Europe a pris position en faveur du maintien de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, dimension aussi essentielle que le développement de la cohésion sociale, de la mobilité, de l'intercompréhension et de la vie économique. Et la diversité des langues est la condition première de la diversité culturelle.

### **UNE APPROCHE GLOBALE DU PLURILINGUISME**

Dans le domaine de l'éducation, les politiques linguistiques doivent encourager l'acquisition de plusieurs langues, à différents niveaux de maîtrise et à différents moments de la vie de chacun, afin que les citoyens européens développent leur compétence plurilingue et communiquent mieux les uns avec les autres.

Le plurilinguisme évolue tout au long d'une vie : à tout moment, on peut apprendre de nouvelles langues ou en oublier. Le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques*

*éducatives en Europe* traite donc aussi bien de la dimension éducative (l'Ecole et l'enseignement institutionnalisé) que de l'apprentissage personnel, poursuivi toute la vie durant, en dehors des structures scolaires.

### **Il explique comment les politiques linguistiques**

éducatives peuvent proposer une vision globale et cohérente de la formation plurilingue, qui englobe la langue « maternelle » (ou « première »), quand celle-ci est la langue officielle et/ou nationale d'un territoire. Il ne s'intéresse donc pas uniquement aux langues étrangères et secondes, ou aux langues minoritaires.

### **CONTENU ET STRUCTURE**

Le *Guide* examine

- la nécessité d'élaborer des politiques linguistiques éducatives qui permettent de lutter contre l'exclusion sociale et de renforcer la citoyenneté démocratique en Europe

- les moyens d'aménager des politiques linguistiques éducatives qui aillent dans le sens du maintien de la diversité linguistique dans les sociétés européennes et du développement de la compétence plurilingue des citoyens.

Le *Guide* propose des formes d'action politique permettant aux Européens, dans le contexte des apprentissages tout au long de l'existence, de développer leur compétence plurilingue, selon les modalités appropriées à la région où ils vivent.

Le *Guide* comprend trois parties :

- la première partie analyse les points faibles couramment observés dans les pays d'Europe en matière de politiques linguistiques éducatives (chapitre 1) et explicite les principes et les recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine (chapitre 2)
- la deuxième présente les moyens d'identifier et d'analyser les facteurs à prendre en compte, dans un

espace donné, pour mettre en place des actions de diversification des enseignements de langues. Elle traite de facteurs généraux, qui ne sont pas essentiellement de nature linguistique (chapitre 3), et de facteurs plus spécifiquement linguistiques (chapitre 4)

- la troisième dresse un inventaire des moyens techniques permettant d'organiser l'enseignement des langues de manière à favoriser la mise en place de telles politiques (chapitres 5 et 6).

### **UTILISATION DU GUIDE**

Le *Guide* se présente sous deux versions :

- une *Version intégrale* destinée aux décideurs politiques et aux responsables éducatifs dans le domaine des langues. Elle constitue la version de référence qui présente en détail des faits et des arguments scientifiques à l'intention des professionnels. Une nouvelle édition de la *Version intégrale*, publiée en 2007 après un processus de consultation, comprend, outre un glossaire, des références à des études spécifiques.

- une *Version de synthèse* destinée aux décideurs concernés par les politiques linguistiques éducatives mais qui n'ont pas nécessairement de connaissances spécialisées dans ce domaine.

Le *Guide* s'accompagne d'une série d'*Etudes de référence* qui souhaitent approfondir certaines questions abordées dans la *Version intégrale*.

Ces *Etudes* ainsi que les deux versions du *Guide* sont disponibles sur le site internet de la Division.

## **Profils de politiques linguistiques éducatives**

La Division des politiques linguistiques propose d'accompagner les Etats membres qui le souhaitent dans leur réflexion sur leur politique linguistique éducative. Son but est de permettre aux états, régions ou villes de procéder à une auto évaluation de leur politique dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe. L'optique est prospective et porte sur les évolutions possibles de la politique au sein du pays, de la région ou de la ville.

Le processus d'un « Profil » concerne toutes les langues – langues de scolarisation, langues étrangères et langues de minorités.

L'éaboration d'un tel « Profil » n'a rien à voir avec une évaluation externe. Le processus de réflexion est mené par les autorités avec des membres de la société civile et des experts du Conseil de l'Europe qui jouent un rôle de catalyseurs dans ce processus.

Cette activité se décompose en plusieurs étapes :

- Elaboration d'un *Rapport national* (ou régional/local) par les autorités décrivant et analysant la politique en cours et présentant des initiatives nouvelles ou planifiées
  - Visite d'étude d'un Groupe d'experts du Conseil de l'Europe et élaboration d'un Rapport d'experts en concertation avec les autorités
  - Table ronde ou autre forum destiné à élargir la réflexion
  - Production d'un *Profil de la politique linguistique éducative* prospectif, conjointement par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe et les autorités.
- Les autorités intéressées – nationales, régionales ou locales – sont invitées à contacter la Division des politiques linguistiques (Strasbourg).



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE  
Language Policy Division  
Division des Politiques linguistiques

[www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr)

### *Activités en matière de politique*

- De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : *Guide pour l'éaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*
- Etudes de référence sur les politiques linguistiques
- Profils de politiques linguistiques éducatives

## **Elaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe**

- ❖ *Guide pour l'éaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe*
- ❖ *Profils de politiques linguistiques éducatives*



Palais de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

**Division des politiques linguistiques**  
DG IV - Conseil de l'Europe  
F - 67075 Strasbourg Cedex  
Tél +33 388 41 2000 / 2625  
Fax +33 388 41 2788 / 2706  
e-mail: [decs-lang@coe.int](mailto:decs-lang@coe.int)

**Division des politiques linguistiques**  
Strasbourg

janvier 2007